



Pavillons des enfants invalides, 1er, 2e et 3e pavillons de l'alignement du groupe est, désignés, en allant de l'avant vers l'arrière, par les numéros 1, 2 et 3, vue en enfilade prise de l'est.

IVR31_20025902620X

Auteur de l'illustration : Philippe Dapvriil

Date de prise de vue : 2002

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation